AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

222C0253
FR0000079634-FS0056

31 janvier 2022

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

GECI INTERNATIONAL

(Euronext Paris)

Par courriers reçus le 31 janvier 2022, la société à responsabilité limitée RK Développement[1] (44 quai George Sand, 78360 Montesson) a déclaré avoir franchi en hausse, le 26 janvier 2022, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société GECI INTERNATIONAL et détenir 95 358 905 actions GECI INTERNATIONAL représentant autant de droits de vote, soit 9,95% du capital et 9,48% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte du transfert d'actions GECI INTERNATIONAL au profit de la société RK Développement suite à la liquidation de la fiducie-gestion GECI INTERNATIONAL conclue le 24 juin 2021 entre notamment la société GECI INTERNATIONAL en qualité de constituant et la société Equitis Gestion en qualité de fiduciaire[3].

[1] Contrôlée par M. Rafet Krasniqi.
[2] Sur la base d'un capital composé de 957 989 637 actions représentant 1 005 480 870 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[3] Cf. notamment communiqués de la société GECI INTERNATIONAL du 24 juin 2021 et du 26 janvier 2022.